

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux

Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : Modification simplifiée n°1	Commune de LORIOL-SUR-DRÔME (26)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :

Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Non concerné
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Non concerné

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable

Qui est la personne publique responsable ?	M. Jean SERRET Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Communauté de Communes du Val de Drôme Ecosite du Val de Drôme 96 ronde des Alisiers 26 400 EURRE Tél : 04 75 25 43 82 Mail : ccvd@val-de-drome.com

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	SCoT Vallée de la Drôme en cours d'élaboration

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	PLU approuvé le 11 juillet 2018

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	6 561 habitants (Source : INSEE 2016)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	2 870 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Non concerné
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Répartition des zones du PLU – Source : Calcul des surfaces extrait du rapport de présentation du PLU Zones urbaines : 368,25 ha Zones à urbaniser : 36,91 ha Zone agricole : 1820,03 ha Zone naturelle : 644,85 ha

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)	
6 grandes orientations générales : ORIENTATION N°1, relative au développement urbain et à la dynamique démographique ORIENTATION N°2, relative au développement urbain et à sa structuration ORIENTATION N°3, relative au développement urbain et à l'intensité urbaine ORIENTATION N°4, relative au développement économique et à l'emploi ORIENTATION N°5, relative à la préservation des patrimoines ORIENTATION N°6, relative à l'environnement et à la biodiversité	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure	
La modification simplifiée n°1 porte sur : - compléter les prescriptions liées à l'inondabilité afin de tenir compte des difficultés techniques et financières que peut engendrer le règlement actuel de la zone AUi dans le cadre de la construction de bâtiments à vocation économiques - compléter les prescriptions liées aux dispositifs permettant de réduire les nuisances visuelles et sonores qui peuvent être engendrées par les activités économiques en zone AUi afin de permettre leur réalisation	

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?			
Oui	Non		
3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection du zonage « Loi Littoral »		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 SAGE Drôme Contrat de milieux Drôme et Haut Roubion Contrat de milieux Drôme et Haut Roubion (2ème contrat)
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de communes du Val de Drôme

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
La modification simplifiée n°1 concerne uniquement une modification du règlement écrit de la zone AUi.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Non concerné
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché Non concerné
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Non concerné, aucune ouverture à l'urbanisation prévue dans la modification simplifiée n°1
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non concerné
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet : 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension	

4.1 Présentation de votre projet

2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs
3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant
4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation
5. les objectifs de densité
6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN

Les évolutions induites par la modification simplifiée n°1 en termes de consommation d'espace n'ont pas d'impact sur les espaces agricoles et naturels car le projet ne prévoit pas d'extension de la zone à urbaniser AUi qui est concernée par la modification.

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non concerné, SCoT en cours d'élaboration		
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Non concerné, secteurs déjà ouverts à l'urbanisation et aucune évolution prévue par rapport au PLU approuvé en juillet 2018		
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	Non concerné, secteurs déjà ouverts à l'urbanisation et aucune évolution prévue par rapport au PLU approuvé en juillet 2018		
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	Non concerné, secteurs déjà ouverts à l'urbanisation et aucune évolution prévue par rapport au PLU approuvé en juillet 2018		
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Non concerné, secteurs déjà ouverts à l'urbanisation et aucune évolution prévue par rapport au PLU approuvé en juillet 2018		
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)			

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	Non concerné, la modification simplifiée n°1 concerne des points du règlement écrit qui n'auront aucun impact sur les espaces agricoles, secteurs déjà ouverts à l'urbanisation
Des espaces boisés ?		X	Non concerné, la modification simplifiée n°1 concerne des points du règlement écrit qui n'auront aucun impact sur les espaces boisés, secteurs déjà ouverts à l'urbanisation
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	Non concerné, la modification simplifiée n°1 concerne des points du règlement écrit qui n'auront aucun impact sur les espaces agricoles et naturels, secteurs déjà ouverts à l'urbanisation

Complétez si nécessaire

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?		X	2 Sites Natura 2000 concernent directement la commune : - Milieux alluviaux du Rhône aval

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			- Printegarde 2 sites Natura 2000 jouxtent le territoire de la commune : - milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme - Ramières du Val de Drôme Le projet de modification n'a pas d'impact sur les sites Natura 2000 qui se trouvent à une distance supérieure à 2 km de la zone AUi.
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	Les Ramières du Val de Drôme sont constituées en réserve naturelle nationale. Le projet de modification n'a pas d'impact sur la réserve naturelle nationale qui se trouve à une distance supérieure à 5 km de la zone AUi.
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	1 ZNIEFF de type II : « Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales » 3 ZNIEFF de type I : « Le Rhône à Baix et Saulce sur Rhône », « Confluent de la Drôme et du Rhône, île de Printegarde et Petit Rhône », « Ramières du Val de Drôme ». La modification n'a pas d'impact sur les ZNIEFF de type I et de type II qui se trouvent à une distance supérieure à 2 km de la zone AUi.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Une partie du Domaine Public Fluvial des Ramières de la Drôme est protégée par un APPB « Ensemble des Feydières ». Le projet de modification n'a pas d'impact sur ce secteur qui se trouve à une distance supérieure à 5 km de la zone AUi.
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	L'inventaire départemental des zones humides de la Drôme répertorie 6 zones humides principales sur Loriol, représentant 185 ha soit 6,5 % de la surface communale, essentiellement le petit Rhône et la Drôme et le secteur du Barrage de Loriol. Les petits ruisseaux de la plaine et des coteaux sont également répertoriés. La zone AUi et ses environs ne sont pas concernés par une zone humide.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	Cours d'eau identifiés en liste 1 : La Drôme (L1_411) Le Rhône naturel et ses dérivations (hors contre canaux), de l'aménagement de Péage de Roussillon compris (Saint-Pierre-de-Bœuf) à la mer (L1_163) Le ruisseau de la Gardette (L1_443) Cours d'eau identifiés en liste 2 : La Drôme du barrage le Claps exclu (Luc-en-Diois) au Rhône (L2_178) Ces cours d'eau sont situés à au moins 1,5 km de la zone AUi.
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines,	Oui	Non	Le PLU a fait l'objet d'une évaluation
--	-----	-----	--

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?			environnementale. Le SCOT qui est en cours d'élaboration a également fait un état des lieux des continuités écologiques.
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>			Les corridors fluviaux de la Drôme et du Rhône qui encadrent la commune sont des « réservoirs de biodiversité » continus à préserver.

4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	Le centre historique est protégé par une SPR La zone AUi n'est pas concernée.
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	Monument historique inscrit : la maison de « la Guérimande » La zone AUi n'est pas concernée par le périmètre de protection de ce monument historique.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	

Complétez si nécessaire

4.6 Ressource en eau

Captages

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	Captages de Signols Captage de la Négociale situé à proximité La zone AUi n'est pas concernée par les périmètres de protection de ces captages
Autres captages prioritaires ?		X	

Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales

Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales	X		

4.6 Ressource en eau			
sur votre territoire?			
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	2 sites BASOL La zone AUi n'est pas concernée.
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=	X		43 sites BASIAS La zone AUi est concernée par un site à son extrémité sud-est.
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	Deux carrières situées à plus de 1,5 km de la zone AUi
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		1 canalisation de transport de gaz naturel située à plus de 1 km 16 installations classées dont 1 site Seveso, la zone AUi n'est pas concernée 2 cavités souterraines, la zone AUi n'est pas concernée Zone de susceptibilité faible à moyenne concernant le risque retrait gonflement des argiles, faible sur la zone AUi Aléa feux de forêt : aléa moyen, modéré ou faible à très faible, la zone AUi n'est pas concernée Risque inondation : AZI de la Drôme. La modification est sans impact sur les risques.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		L'élaboration d'un PPRi a été prescrite le 11 décembre 2008
Nuisances ?		X	<i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Arrêté préfectoral relatif au bruit des infrastructures : A7, RN7, projet de déviation RN7, RD104N, ligne SNCF Paris Lyon Marseille. La zone AUi est en partie concernée par des nuisances sonores.
Complétez si nécessaire			
La modification simplifiée n°1 vise notamment à compléter les dispositions du règlement de la zone AUi concernant les prescriptions liées à l'inondabilité. Elle va permettre de diversifier les dispositifs de prise en compte et de gestion des risques inondations dans le cadre de constructions neuves tout en n'aggravant pas les risques inondations sur le territoire.			

4.9 Air, énergie, climat

Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?	Oui	Non
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>		
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X	
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X
Complétez si nécessaire		

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 06/11/2019

Lieu : EURRE

NOM SERRET

PRENOM Jean

SIGNATURE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Serret', is written across the signature line. The signature is stylized and spans across the 'NOM SERRET' and 'PRENOM Jean' labels.

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Communauté de communes du Val de Drôme Stéphanie CAO : Chargé de mission – Service Urbanisme
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Ecosite du Val de Drôme 96, ronde des Alisiers 26400 EURRE Tel : 04.75.25.43.82